

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 1^{er} mars 2023

LE CEREMA LANCE UN APPEL À PROJETS CEREMALAB SUR LE THÈME « SOLUTIONS TECHNIQUES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE ET NORMANDIE »

L'objectif de cet appel à projets est, pour le Cerema et ses partenaires – l'ESSEC, Normandie Incubation et La Turbine –, de détecter et nouer des collaborations avec des entreprises basées en Île-de-France ou en Normandie porteuses de solutions techniques, concrètes et opérationnelles aux enjeux d'adaptation au changement climatique.



POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?

Le Cerema allie des expertises techniques et la maîtrise de leurs cadres réglementaires souvent complexes avec une connaissance approfondie des territoires. L'établissement a construit une expertise reconnue par les collectivités territoriales, à travers ses travaux pour les collectivités et son savoir-faire méthodologique. Le Cerema, dont la mission territoriale a été confortée en 2022 dans le cadre de la Loi 3DS, souhaite **renforcer son action au cœur des territoires et notamment mettre en avant des solutions innovantes portées par des entreprises locales**, les accompagner dans leur développement technique, l'enjeu étant de maximiser l'impact réel sur le terrain.

En 2020, le Cerema a créé le dispositif CeremaLab afin de mettre son expertise, sa capacité de recherche et développement, ses plateformes technologiques et ses outils d'expérimentation à la disposition des startups, TPE et PME, innovantes, au plus proche des enjeux territoriaux et en lien avec Clim'adapt, l'institut Carnot du Cerema.



Le Cerema lance aujourd'hui un nouvel appel à projets CeremaLab¹, avec pour thématique « Solutions techniques pour l'adaptation au changement climatique en Île-de-France et Normandie ». Pour cet appel à projets, le Cerema bénéficie de la collaboration de l'ESSEC, Normandie Incubation et La Turbine² qui s'associent à la démarche CeremaLab. L'objectif est de soutenir des porteurs de projets qui ambitionnent d'apporter des solutions techniques concrètes et opérationnelles aux enjeux d'adaptation au changement climatique.



QUI PEUT CANDIDATER ET POUR QUELS PROJETS ?

Toutes les startups, TPE ou PME indépendantes dont le siège social ou une implantation est localisée en Île-de-France ou Normandie – pouvant à ce titre bénéficier du soutien des partenaires locaux du Cerema – et qui proposent des solutions innovantes en lien avec la thématique de cet appel à projets³.

Grâce au soutien du programme CY Générations, les sites du Cerema à Grand Quevilly (76) et Trappes (78) accueillent la création de laboratoires vivants, respectivement sur les solutions techniques d'adaptation au changement climatique et sur la désimperméabilisation. Le site de 20 hectares de Grand Quevilly permettra notamment d'expérimenter des solutions pour la transition dans le bâtiment et de décliner le concept d'urbanisme régénératif.



Cette approche, encore au stade expérimental, vise à limiter la pression exercée sur l'environnement par l'aménagement d'espaces publics, bâtiments et dépendances foncières associées, jusqu'à la transformer en un impact positif. Les points de vigilance pour les projets relevant de l'urbanisme régénératif sont les questions d'énergie, gestion de l'eau, restauration de la biodiversité et des fonctionnalités écosystémiques, réutilisation des matériaux en place, investissement et amortissement carbone minimisés, limitation des flux importés et exportés, etc.

Sont donc attendues des participants la présentation de solutions dans les domaines suivants de l'urbanisme régénératif :

- monitoring « low tech » et « low cost » d'un site, intégrant les questions technologiques et comportementales et gestion optimisée « eau, énergie, biodiversité, air » ;
- techniques de désimperméabilisation et renaturation des sols, articulation avec la présence de réseaux ;
- techniques de recyclage et reconditionnement pour une réutilisation in situ de matériaux ;
- techniques de gestion et utilisation des eaux pluviales et eaux usées traitées ;
- solutions d'accueil optimisées, mutables, modulables et temporaires, (micro-hébergement déplaçables, solutions de réhabilitation et d'isolation temporaires, solutions contribuant à la polyvalence fonctionnelle...) ;
- amélioration de la qualité d'usage des locaux semi-enterrés (air, éclairage, énergie...).

¹ Pour en savoir plus sur les précédents appels à projets CeremaLab : <https://www.cerema.fr/fr/ceremalab>.

² Plus d'informations sur les partenaires du Cerema sur la [page web dédiée à cet appel à projets](#).

³ Plus de détails dans le règlement de l'appel à projets, téléchargeable sur la [page web dédiée à ce dernier](#).

Les projets déposés doivent s'inscrire dans un contexte :

- d'économie circulaire et de proximité, sobre et durable, en réponse aux problématiques identifiées en Île-de-France et en Normandie ;
- de transition / rénovation d'un site existant, et non d'un site vierge de toute urbanisation.

Les solutions proposées doivent être transposables à d'autres territoires.

Les innovations attendues peuvent être de toutes natures – scientifique, technique, socio-économique, sociale, organisationnelle, matérielle, numérique... – et être à minima au stade de prototype fonctionnel. Elles doivent être suffisamment étayées et développées pour passer à l'échelle, et être répliquables.

QUELS BÉNÉFICES POUR LES ENTREPRISES LAURÉATES ?

Les entreprises lauréates pourront bénéficier gratuitement de l'accompagnement suivant pendant 12 mois :

- expertise et/ou conseil « métier » par des experts ou des chercheurs du Cerema (approche au cas par cas) plafonnée à 5 jours d'expertise gratuite ;
- ouverture vers le réseau partenarial et institutionnel du Cerema ;
- mise en visibilité du projet : communication sur les réseaux sociaux et sur le site Internet du Cerema.

Un accès particulier aux ressources du Cerema (notamment plateformes technologiques, matériels spécifiques, ressources spécifiques...) peut aussi être envisagé dans des conditions privilégiées et sera discuté avec les lauréats.



Par ailleurs, **les lauréats auront la possibilité – sans que cela ne constitue un engagement du Cerema – de réaliser un démonstrateur de leur solution, de manière privilégiée, sur l'un des deux sites du Cerema engagés dans la démarche living-lab :**

- Trappes, autour des solutions de désimperméabilisation des sols et de renaturation) ;
- Grand Quevilly, autour des transitions dans le bâtiment et l'expérimentation à l'échelle 1:1 de solutions d'adaptation au changement climatique.

Chacun des partenaires de l'appel à projets peut également, à sa discrétion, prolonger l'action du Cerema en proposant un appui spécifique aux lauréats, dans le respect de leurs programmes habituels.

Plus d'informations dans le règlement de l'appel à projets⁴ qui fait foi.

QUEL CALENDRIER⁵ ?

- **1^{er} mars 2023** : lancement de l'appel à projets
- **Du 1^{er} au 31 mars 2023** : dépôt des dossiers de candidature
- **31 mars 2023** : clôture des candidatures
- **Du 3 avril 2023 au 15 juin 2023** : phase de sélection des lauréats
- **Au plus tard le 30 septembre 2023** : annonce des résultats

⁴ Le règlement de l'appel à projets est téléchargeable sur la [page web dédiée à ce dernier](#).

⁵ Dates indicatives, susceptibles de modifications de la part de l'Organisateur. Les structures candidates peuvent se tenir informées en consultant régulièrement la [page web de l'appel à projets](#).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page web dédiée à cet appel à projets :
<https://www.cerema.fr/fr/ceremalab/aap-ile-france-normandie>

À propos du Cerema et de son dispositif CeremaLab



Le **Cerema** est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, premier établissement à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales. Il est présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État, les collectivités territoriales et les entreprises pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son [institut Carnot Clim'adapt](#), le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.



CeremaLab est un dispositif dédié aux PME innovantes et aux startups développant des produits et services en lien avec les domaines d'activité du Cerema, pour accélérer leurs projets et augmenter leur impact sur les territoires. Il s'inscrit dans l'objectif de Clim'adapt – l'institut Carnot du Cerema – d'accroître ses interactions de recherche partenariale bilatérale avec les entreprises de petite taille. CeremaLab fait partie du réseau d'incubateurs Greentech du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. La démarche Greentech Innovation permet l'émergence et le développement de jeunes entreprises, incubateurs et écosystèmes innovants, développant les nouveaux produits et services de la croissance verte et bleue. CeremaLab collabore avec Bpifrance, au profit des startups et des PME innovantes.



CONTACT PRESSE

Fanny TOMASZEK
Chargée de marketing et communication
presse@cerema.fr - 07 64 38 73 28